

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Marion Sobanek, Aurélie Gavillet, Roger Deneys, Marie Salima Moyard, Anne Emery-Torracinta, Irène Buche, Melik Özden et Lydia Schneider Hausser

Date de dépôt : 4 février 2013

Proposition de résolution pour des taxes d'études accessibles à tous

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la récente annonce de la hausse des taxes d'études à l'EPFL et l'EPFZ par le Conseil des EPF ;
- que la seule richesse « naturelle » de la Suisse est sa matière grise ;
- que la Suisse a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du 16 décembre 1966 (Pacte I ; RS 0.103.1), qui prévoit à son article 13, alinéa 2, lettre c, que l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ;
- que les taxes d'études ne représentent que 2 à 3% du budget des hautes écoles, 1% de l'EPFL ;
- que le niveau des bourses d'études en Suisse comparé aux coûts de la vie notamment dans des cantons de Genève ou Zurich est très bas ;
- qu'il est difficile, voire impossible pour des familles de la classe moyenne notamment, d'obtenir une bourse ;
- que les études, notamment à l'EPFL et à l'EPFZ, laissent aux étudiants peu de temps pour exercer une activité rémunérée ;
- que l'obligation de travailler de nombreuses heures par semaine pour couvrir les frais liés aux études nuit aux résultats scolaires ;

- que le calendrier universitaire résultant du processus de Bologne laisse peu de temps aux étudiants afin d’avoir un travail d’appoint ;
- que la Suisse a, en comparaison internationale, un nombre insuffisant de diplômés des études techniques et scientifiques ;
- que des sondages menés auprès d’étudiants des EPF de Lausanne et de Zurich ont montré qu’ils n’auraient pour la plupart pas entamé une formation EPF si les taxes avaient été deux fois plus élevées que leur valeur actuelle (2 600 F au lieu de 1 300 F)¹ ;
- qu’il est probable qu’une hausse des taxes d’études de l’EPFL entraînerait une hausse des taxes d’études généralisée dans les universités suisses ;

invite le Conseil d’Etat

à intervenir activement auprès des autorités fédérale pour maintenir les taxes d’études des EPF au niveau actuel de 1 160 F par année.

¹ http://www.romandie.com/news/archives/Taxes_universitaires_les_etudiants_pour_650_francs_par_semestre76170920121827.asp

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Suisse manque d'ingénieur-e-s de toutes sortes et de spécialistes avec une formation telle que celle que les EPF dispensent.

Or, c'est justement dans cette institution que l'on projette de doubler les taxes d'études, bien que le produit des taxes ne représente qu'un pourcent des frais de fonctionnement ! Le budget étudiant est déjà largement mis sous pression avec des loyers chers, des frais pour l'assurance-maladie, la nourriture, etc. Une minorité des étudiants profitent d'une bourse ; pour la majorité, les parents assurent les frais ou les étudiants doivent travailler parallèlement souvent à plus de 50%, ce qui affecte négativement leurs résultats². Il devient difficile pour ces familles de pouvoir dégager plus de 2 000 F par mois pour payer les études de leurs enfants. Il y a la possibilité d'obtenir un prêt, mais qui atteindra vite plusieurs dizaines de milliers de francs pour toute la durée de la formation. Entrer dans la vie active avec une montagne de dettes est dangereux pour les jeunes mais aussi pour la société en général : les dettes limitent les choix et les initiatives des jeunes actif-ve-s : il est par exemple plus difficile de s'installer comme indépendant lorsque l'on a déjà des dettes.

Une étude menée parmi les étudiants concernant le seuil de « souffrance » d'une augmentation des taxes d'études constate clairement qu'un seuil de plus de 1 000 F posera des problèmes financiers à de nombreux étudiants. En comparaison internationale, le niveau des taxes d'études est bien plus bas en France ou en Allemagne qu'en Suisse. Le sérieux et l'attractivité d'une formation ne se mesurent pas avec au niveau des taxes d'études.

Il est donc nécessaire que le Conseil d'Etat intervienne activement auprès des autorités fédérales afin de défendre un retour aux taxes antérieures de 1 160 F qui constituent déjà une somme importante pour les étudiant-e-s.

Nous invitons Mesdames et Messieurs les députés à accepter cette résolution.

² Beffy M., Fougère D., Maurel A., 2009. *L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires*. Economie et statistique, n. 422, Paris (étude française).